



Classement sans suite et interdiction bancaire

Par **zhayam**, le **03/12/2012** à **14:16**

bonjour,
merci a tout ceux qui me liront et qui peut être m'aideront

En juillet 2011 nous avons reçu un appel de notre ancienne banque nous informant qu'un chèque sans provision a été déposé au nom de mon mari alors que le compte chez cette banque était clôturé depuis plus d'un an

bref , nous avons été porté plainte contre X pour vol de chèque et falsification de signature car entre temps nous avons reçu la copie du chèque déposé. le dossier est passé au parquet et ça a duré plus d'un an en octobre dernier j'appelle le parquet pour avoir des information sur le dossier on me communique le numéro de dossier et m'informe que le dossier a été classer sans suite , mais je n'ai jamais reçu d'avis de classement sans suite ni aucun autre papier , j'ai rappeler le parquet ce matin il disent qu'il faut demander ça par écrit, j'ai consulté un avocat qui m'a dis qu'on devrai faire un recours auprès du procureur general

quelqu'un pourrais m'aider pour la lettre que faut il mettre dedans et faut il l'envoyer en lettre simple ou recommandé

et si quelqu'un a des idée pour la suite ca serait genial

PS moi et mon mari depuis cette incident somme interdit bancaire et ca ne se levra pas sans une decision du juge que je n'ai pas :(

merci d'avance

Par **zhayam**, le **03/12/2012** à **14:18**

j'ai oublier de dire que la personne qui a volé le cheque a ete identifié par les service de police
(une ex a mon mari qui avais laisser le cheque en cotion d'un appartement et est parti bien
sur sans payer le monsieur)